



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : services extérieurs

Question écrite n° 110688

## Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères concernant les propositions inscrites dans le rapport d'information sur les services de l'État à l'étranger présentés par MM. Éric Woerth et Jérôme Chartier. Parmi celles-ci, les auteurs proposent notamment de conclure avec chaque opérateur de la politique culturelle et de coopération un contrat de performance comportant des objectifs précis et mesurables, avec compte rendu détaillé auprès des services du ministère. Aussi, il souhaite connaître son sentiment et ses intentions relativement à cette proposition.

## Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères, dans le cadre de mise en oeuvre de la LOLF, a déterminé les axes prioritaires de gestion de sa relation avec ses principaux opérateurs. Il a progressivement mis en place des mesures concrètes d'amélioration du suivi de sa tutelle sur ces principaux organismes. L'un des outils majeurs qui va contribuer à remplir cet objectif réside dans l'élaboration conjointe entre le MAE et ses opérateurs de contrats d'objectifs et de moyens. Ces documents comportent tous une définition précise des principales missions de l'opérateur, qui se déclinent ensuite en objectifs stratégiques et opérationnels auxquels sont rattachés des indicateurs de suivi de leur bonne exécution. Conclues en général pour une durée de trois ans, leur contenu diffère selon les objectifs que doivent suivre les différents opérateurs. Chaque contrat détermine les modalités de mise en oeuvre d'un dialogue régulier, efficace et transparent (réunions conjointes, points d'avancement dans l'exécution des objectifs, négociation et réajustement des éléments chiffrés, qualité du rendu de l'information financière...). Au terme de chaque contrat, il est également prévu une évaluation globale des conditions de son exécution par l'opérateur, ainsi que le degré de réalisation de ses objectifs principaux. Les conditions d'exercice de la tutelle du ministère sur ses opérateurs durant cette période seront donc également prises en compte dans le cadre de ce dialogue. En 2006, le ministère a signé un contrat avec l'IRD. Par ailleurs, deux contrats sont en attente de signature avec l'AFD et l'AFVP ; ce dernier, signé le 18 décembre 2006 sera mis en oeuvre à partir de janvier 2007. Plusieurs contrats, actuellement en négociation pour 2007, concernent Cultures France, FCI, Égide et Édufrance, et l'AEFE.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Falala](#)

**Circonscription :** Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 110688

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 21 novembre 2006, page 12030

**Réponse publiée le** : 30 janvier 2007, page 1032